

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera, comme le budget primitif 2023, disponible sur le site internet de la ville.

Section de fonctionnement

L'année 2022 a généré un excédent de fonctionnement de 730 166,20 €.

Avec la reprise du résultat antérieur (902 414,06 €), le résultat cumulé de clôture s'élève à 1 632 580,26 €.

RECETTES

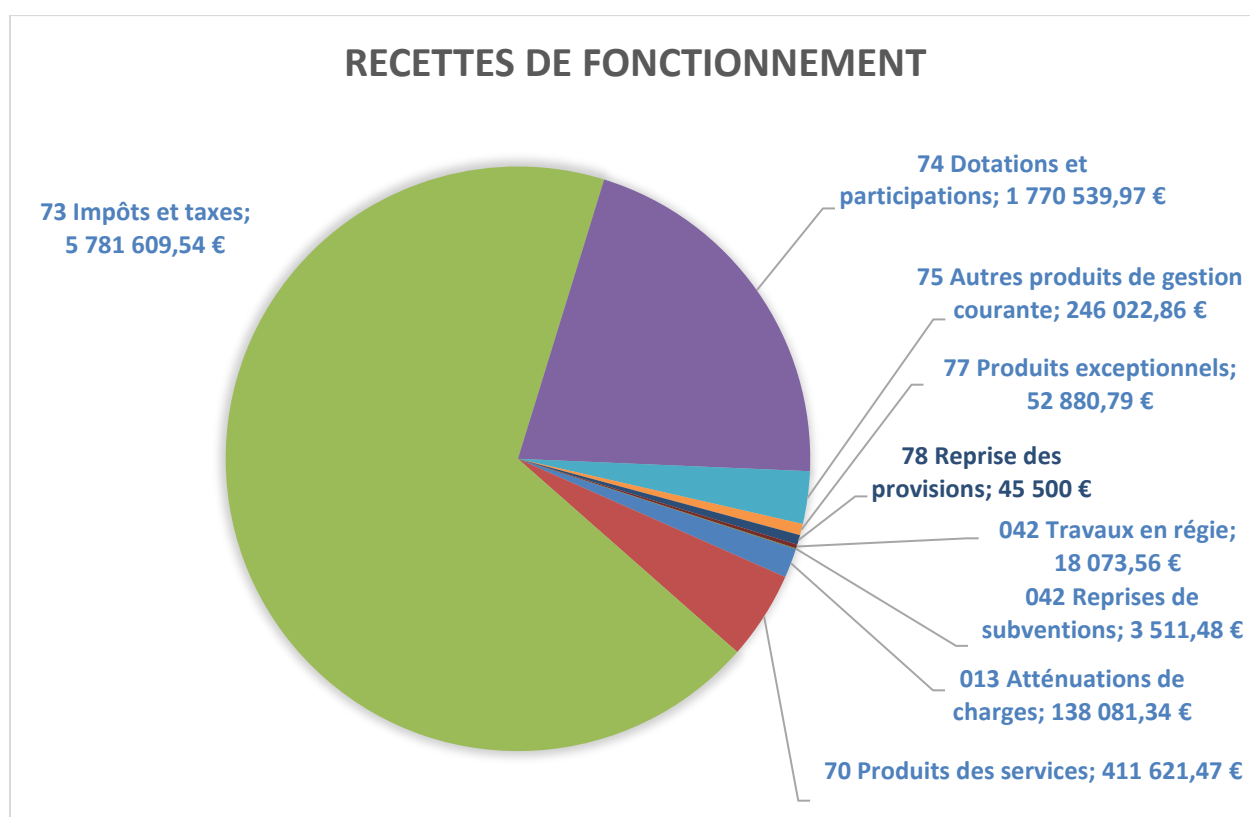
Les recettes ont globalement augmenté de 2,60 % par rapport à celles de 2021 passant de 8 297 247,18 € à 8 467 841,01 € soit + 170 593,83 €.

Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- La part forfaitaire de la DGF a diminué de 3,46 % ;
- La recette fiscale est en hausse notamment due à la revalorisation des bases locatives de 3,40 % ;
- Les droits de mutation diminuent mais traduisent encore une bonne dynamique des transactions immobilières sur la commune ;
- Les produits de gestion courante correspondants à l'activité des services et des locations de biens immobiliers sont en hausse de 8,43 % ;
- Les produits exceptionnels baissent en 2022 dû essentiellement à une diminution des remboursements de sinistres ;

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2022

Chapitre	CA 2022
013 – Atténuations de charges	138 081,34
70 – Produits des services	411 621,47
73 – Impôts et taxes	5 781 609,54
74 – Dotations et participations	1 770 539,97
75 – Autres produits de gestion courante	246 022,86
77 – Produits exceptionnels	52 880,79
78 – Reprises sur provisions	45 500,00
042 – Travaux en régie	18 073,56
042 – Reprises de subventions	3 511,48
TOTAL	8 467 841,01



DEPENSES

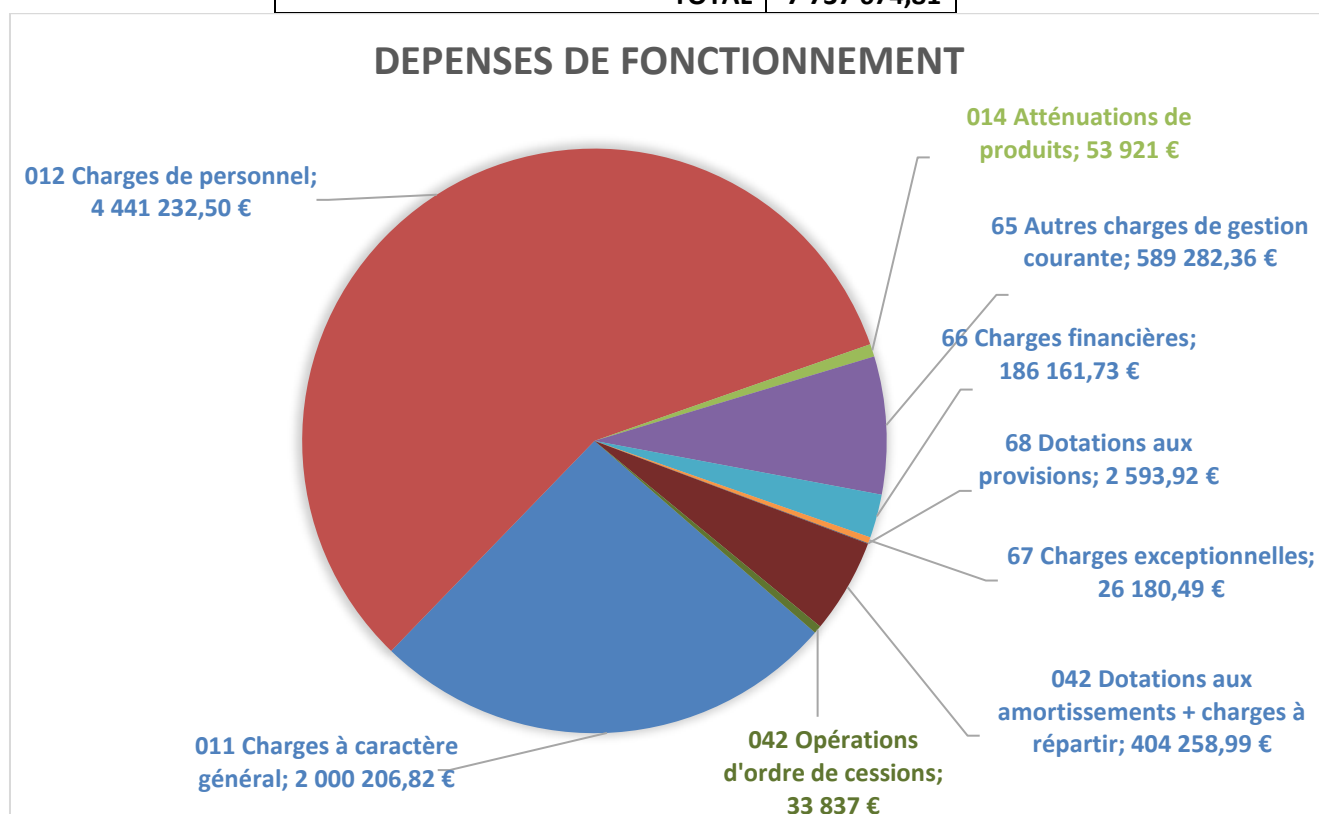
Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 2,34 % par rapport à celles de 2021 passant de 7 560 988,89 € à 7 737 674,81 € soit + 176 685,92 €.

- Les charges à caractère général sont en hausse (+ 43 014 € ; + 2,17%) due à l'augmentation des charges d'énergie ;
- Les charges de personnel varient de + 6,61 % : en raison des hausses du point d'indice de 3,5%, du taux du versement mobilité au 1^{er} juillet (de 0,40 % à 0,80%), de la revalorisation des emplois de catégorie C, de la modification du tableau des effectifs et du glissement vieillesse technicité ;

- FPIC : la ville a été contributrice à hauteur de 49 511 € en augmentation de 5,78% ;
- Les subventions aux associations augmentent de 10,21 % ;
- Les charges financières (*intérêts des emprunts*) sont en hausse (+ 6 400 € soit +3,56 %) en raison de taux plus élevés sur les prêts récemment contractés ;
- Les charges exceptionnelles sont en baisse. En 2021, il avait été procédé au remboursement de l'allocation pour compensation des pertes et recettes fiscales et domaniales qui nous avait été versée à tort par l'Etat en décembre 2020 (152 669,50 €) ;
- La subvention versée au CCAS est stable à 250 000 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CA 2022

Chapitre	CA 2022
011 Charges à caractère général	2 000 206,82
012 Charges de personnel	4 441 232,50
014 Atténuations de produits	53 921,00
65 Autres charges de gestion courante	589 282,36
66 Charges financières	186 161,73
67 Charges exceptionnelles	26 180,49
68 Dotations aux provisions	2 593,92
042 Dotations aux amortissements + charges à répartir	404 258,99
042 Opérations d'ordre de cessions	33 837,00
TOTAL	7 737 674,81



Section d'investissement

RECETTES

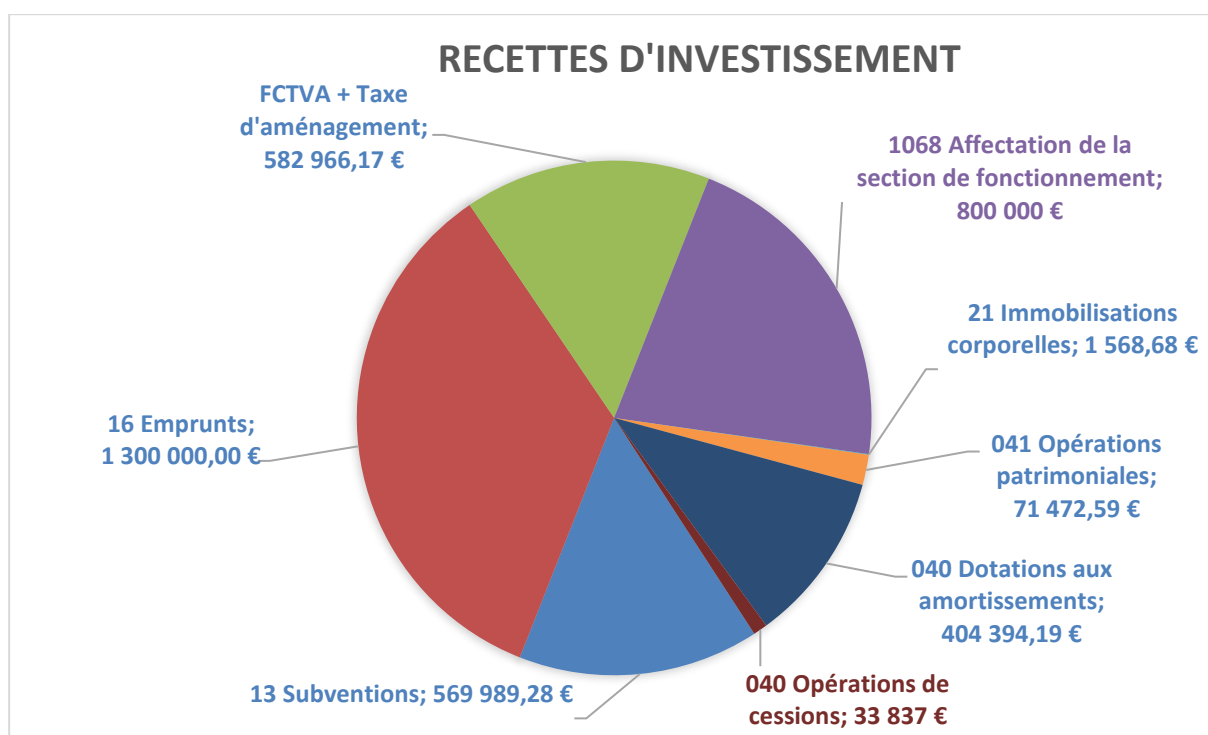
Les recettes ont été de 3 764 227,91 € :

- Le FCTVA est de 538 077,69 € en 2022 : le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente ;
- Les subventions reçues de la part des partenaires financiers (*Etat, Département du Cher, Région Centre-Val de Loire, Bourges Plus*) ont été de 569 989,28 € en 2022 ;
- En 2022, plusieurs tirages sur des contrats d'emprunts en cours ont été réalisés pour un total de 1 300 000 €.
- L'affectation de la section de fonctionnement est de 800 000 € en 2022.

La section d'investissement dégage un excédent de 1 268 575,83 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2022

Chapitre	CA 2022
13 Subventions	569 989,28
16 Emprunts	1 300 000,00
10 FCTVA, taxe d'aménagement	582 966,17
1068 Affectation de la section de fonc.	800 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 568,68
040 Dotations aux amortissements + charges à répartir	404 394,19
041 Opérations patrimoniales	71 472,59
040 Opérations de cessions	33 837,00
TOTAL	3 764 227,91



DEPENSES

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 495 652,08 € dont dépenses d'équipement 1 626 588,64 € (*chapitres 20, 204, 21 et 23*), annuité de la dette 775 870,61 € et opérations d'ordre 93 192,93 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CA 2022

Chapitre	CA 2022
20 Immobilisations incorporelles	39 161,93
204 Subventions d'équipement	87 262,36
21 Immobilisations corporelles	1 404 208,40
23 Immobilisations en cours	95 955,95
16 Emprunts	775 870,61
040 Travaux en régie + opérations cessions	21 720,24
041 Opérations patrimoniales	71 472,59
TOTAL	2 495 652,08

